

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**  
**de la Commune de MARCILLAC-VALLON**

**Séance du 19 juin 2025**  
-----

**Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal **19**  
En exercice **17**  
Qui ont pris part à la délibération **14**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le DIX-NEUF JUIN à 20 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

**Vote**

Pour **14**  
Contre **0**  
Abstentions **0**

Présents : 12  
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Rodolphe DELETAGE, Nathalie GELY, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR, Bruno SELAS.

**Date de la convocation**

12/06/2025

Absents excusés : 5 (dont 2 pouvoirs)  
Edwige BOUDOU, a donné pouvoir à Patrick LEGER,  
Nelly DAUDE, a donné pouvoir à Stéphanie BORREL,  
Jérôme FRANQUES, absent excusé,  
Laura JARROUSSE, absente excusée,  
Estelle BIER, absente excusée.

**Date d'affichage**

16/06/2025

Secrétaire de séance : Stéphanie BORREL

---

**Délibération n° 2025/05/033 – Budget Principal 2025**  
**Acceptation du don de l'Association des amis de Foncourrieu**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre des travaux de rénovation de la toiture de la Chapelle ND de Foncourrieu, et plus particulièrement de la tranche 2, l'association des Amis de Foncourrieu a souhaité apporter une aide financière à la Commune de Marcillac-Vallon en lui faisant un don. Cette décision a été actée lors de l'assemblée générale de l'association, qui s'est tenue le 23 février 2023. Monsieur le Maire rappelle qu'un premier don avait été effectué en 2023, pour un montant de 40 000 €. L'association a souhaité effectuer un second don, qui s'est concrétisé par un virement bancaire d'un montant de 30 000€.

Il convient aujourd'hui d'accepter ce don.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :  
- d'accepter le don de l'Association des Amis de Foncourrieu, pour un montant de 30 000€,  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte, document ou pièce, utiles à la bonne exécution de cette décision.

*Acte rendu exécutoire,  
Après transmission par voie dématérialisée  
En Préfecture le :  
Publication le :  
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ